

Le 5 juillet 2021

## Municipalité de Saint-Valérien

### Rapport du maire sur les états financiers 2020

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 5 juillet 2021, je fais rapport aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Valérien des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tels que vérifiés par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, (s.e.n.c.r.l).

L'exercice financier 2020 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 183 509 \$, résultant de revenus de fonctionnement de 1 579 165\$, moins les charges de 1 615 886 \$ plus les éléments de conciliation de 220 230 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Le détail des charges et des revenus après ventilation de l'amortissement sont :

- Administration générale : 244 745 \$
- Sécurité publique : 207 234 \$
- Réseau routier : 554 916 \$
- Hygiène du milieu (eaux usées, matière résiduelle): 236 383 \$
- Santé et bien-être : 9 165 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 76 061 \$
- Loisirs et culture: 207 347 \$
- Frais de financement 80 035 \$

Comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation de dépense annuelles attribuées aux membres du conseil municipal pour l'année 2020 :

- La rémunération du maire a été de **7,727\$** et l'allocation de dépenses **3,613\$**.
- La rémunération de chaque conseiller a été fixée à **2 409\$** et l'allocation de dépenses à **1,204\$**.

Un règlement établissant une rémunération additionnelle pour toute présence à différents comités, de 20\$ ou 30\$ par réunion, dépendamment du type de comité, est en vigueur.

Outre cette rémunération, le maire (et/ou remplaçant) a reçu à titre de membre du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette une rémunération annuelle de **6,029\$** et une allocation de dépenses de **3,014\$**.

En 2020, la municipalité a débuté l'aménagement de la bibliothèque municipale et scolaire pour un montant de 144,899\$ avec une subvention de 101,400\$ du Ministère de la Culture et des Communications.

Des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 169 436 \$ subventionnés en partie par des subventions du Ministère des Transports.

La dette à long terme à la charge de la Municipalité s'élève à 634 033\$ et de 1 494 049\$ à la charge du gouvernement du Québec.

Tel que précisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Pour l'année 2021,**

Le conseil municipal va poursuivre ses actions concernant les principaux dossiers suivants :

- La poursuite de la vente des terrains du quartier Habitation durable et les travaux de pavage;
- La consolidation des activités du Centre communautaire de Saint-Valérien;
- La poursuite du projet d'aménagement de la bibliothèque municipale et scolaire subventionnée à 70% par le ministère de la Culture et des Communications;
- Le remplacement du ponceau du 5<sup>e</sup> rang ouest;
- La mise à jour du Plan de développement durable, de la Politique familiale et de la démarche MADA.

Note : La municipalité de Saint-Valérien ajustera son plan de travail en fonction des restrictions qui seront imposées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

Robert Savoie, maire

Municipalité de Saint-Valérien